

DÉPARTEMENT  
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT  
DE  
CASTELSARRASIN

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DIX HUIT LE 15 novembre (15/11/2018)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 09 novembre, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

**ETAIENT PRESENTS:** M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire,**

Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE, **Adjoint,**  
Mme Anne-Marie SAURY, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Robert GOZZO, Mme Eliette DELMAS, Mme Fabienne MAERTEN, Mme Fabienne GASC, M. Daniel CALVI, M. Fernand RODRIGUEZ, Mme Sabine AUGÉ, M. Pierre GUILLAMAT, M. Gilles BENECH, Mme Marie CASTRO, Mme Valérie CLARMONT, M. Gérard VALLES, Mme Marie-Claude DULAC,  
**Conseillers Municipaux**

**ETAIENT REPRESENTES :**

Mme Maïté GARRIGUES (représentée par Madame Muriel VALETTE), M. Jérôme VALETTE (représenté par Madame Christine HEMERY), **Adjoint,**

M. Gérard CAYLA (représenté par Madame Sabine AUGÉ), M. Maurice ANDRAL (représenté par Monsieur Jean-Luc HENRYOT), M. Jean-Luc GARRIGUES (représenté par Madame Fabienne MAERTEN), Mme Sandrine PIAROU (représentée par Madame Pierrette ESQUIEU), Mme Christine FANFELLE (représentée par Monsieur Gérard VALLES),

**Conseillers Municipaux.**

**ETAIENT ABSENTS :**

M. Aïzen ABOUA, M. Franck BOUSQUET, **Conseillers Municipaux.**

**ETAIT EXCUSE :**

M. Patrice CHARLES, **Conseiller Municipal.**

Madame GASC est nommée secrétaire de séance.

## PERSONNEL

02 – 15 novembre 2018

### **2. Création d'emplois occasionnels d'AVL (Auxiliaire de Vie de Loisirs) pendant les temps péri et extra scolaires**

Rapporteur : Madame ROLLET.

**Considérant** que dans le cadre du projet d'inclusion d'enfants en situation de handicap sur les accueils de loisirs municipaux de la ville de Moissac, sont accueillis pendant les temps péri et extra scolaires des enfants nécessitant un accompagnement individuel indépendant de l'équipe d'encadrement,

**Considérant** que pour que ces accueils se fassent dans les meilleures conditions et en accord avec les familles, les dates et heures de présence de ces enfants sur les structures municipales sont convenues à l'avance,

**Considérant** que la Ville doit faire appel à des « Auxiliaires de Vie » sans lesquelles ces accueils sont impossibles.

**Considérant** qu'il est impossible de prévoir à l'avance les besoins pour favoriser ces inclusions d'enfants en situation de handicap sur les structures municipales pendant les temps péri et extra scolaires,

**Considérant** que pour répondre au mieux aux demandes des familles, et permettre une souplesse de fonctionnement, il faudrait disposer d'un volant d'heures pour recruter des A.V.L.

**Considérant** que le volume horaire est défini à 1 600 h 00 maximum par an.

#### SERVICE ENFANCE

Nombre de postes	Qualité	Nombre d'heures	Période de recrutement
En fonction des accueils	Adjoint d'animation 1 <sup>o</sup> classe Echelon1 – indice majoré 323	1600 h	Vacances de Printemps, d'été et de Toussaint.  Mercredis périscolaires  ALAE Municipaux ou garderies périscolaires

**Considérant** que par ailleurs, la Ville répondra à nouveau à l'appel à projet de la C.A.F du Tarn et Garonne dans le cadre de « fonds publics et territoires » sur l'axe 1 (renforcer l'accueil des enfants en situation de handicap dans les ALSH) pour l'année 2018 afin d'obtenir des financements.

**Considérant** que les 1 600 h 00 d'intervention d'AVL sont intégrées dans le budget prévisionnel.

**Considérant**, pour rappel, que la CAF a octroyé 20 000€ d'aide sur l'année 2018 à Moissac.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée communale la nécessité de créer ces emplois occasionnels afin de permettre l'accueil de ces enfants pendant les temps péri et extra scolaires sur le Centre de Loisirs municipal de Montebello.

**Le conseil municipal,  
après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,**

**APPROUVE** la création des emplois occasionnels précités aux conditions susvisées.

Pour copie conforme  
Moissac le 16 novembre 2018

Le Maire,

Jean-Michel HENRYOT

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter  
De la transmission en préfecture le :  
De sa publication et/ou notification le :